



Contester PV suite erreur sur adresse

Par **Louluoni**, le **01/07/2010** à **17:40**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car j'ai eu un PV il y a 2 jours pour la raison suivante : stationnement sur un trottoir.

Je suis en 2 roues et le nombre de parking réservé à ces engins est limité et il en est de même pour les places.

Cela m'est arrivé à Paris à côté de la porte maillot.

il y a un parking à 2 roues mais il ne contient pas assez de place et comme beaucoup d'autres, je me suis garé sur le trottoir et cela ne gênait en aucun le passage d'une poussette ou d'une personne handicapé.

Sur le Pv, il est mis "vis à vis 2 place du general Koenig - Paris 17".

Hors cette adresse n'existe pas, c'est "place du general Koenig".

Cela peut-il être suffisant pour faire annuler le PV ?

D'avance merci de vos retours.

Cdt.

Par **razor2**, le **01/07/2010** à **18:22**

Bonjour, non, une simple erreur d'orthographe dans le nom de la rue qui ne vous permettra pas de contester.

Par **Louluoni**, le **01/07/2010** à **19:12**

Bonjour,

Cela rend pourtant le PV "faux" puisque l'adresse écrite n'existe pas.

Je pensais que cela pouvait être contestable ...

Cdt.

Par **razor2**, le **01/07/2010** à **19:34**

Je vous l'ai dit, c'est une simple erreur d'orthographe, la rue Koenig existe bien, l'OMP, saisi

de votre éventuelle contestation ou le juge vers qui il pourra vous renvoyer, pensera également à une simple erreur d'orthographe, et la jurisprudence sur ce genre d'erreur est vaste et clair. Maintenant, c'est vous qui voyez, c'est votre argent. Vous posez une question, je vous réponds. Si ma réponse ne vous convient pas, contestez, c'est votre "droit", mais la jurisprudence est contre vous, alors à moins de tomber sur un OMP plus que bien "luné", ce qui est rare de nos jours, vous n'avez aucune chance.

Par **Louluoni**, le **01/07/2010** à **19:53**

Je ne conteste pas ce que vous m'avez répondu et je tiens d'ailleurs à vous remercier de la réactivité.

Je dis juste que certaines personnes ont le droit de faire des erreurs et pas d'autres.

Surtout que là où c'est, c'est pour faire du chiffre et rien d'autre.

En tout cas, merci de vos précisions.

Par **razor2**, le **01/07/2010** à **19:54**

Certaines erreurs, disons, ont plus d'importance et d'impact que d'autres....